Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 031-213101843-20251002-DE2025_75CONV-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 20h30
En exercice	**19**	Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
Présents	**12**	S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Procuration	**5**	sous la présidence de Marion RIVOIRE,
Votants	**17**	Maire.

Date de la convocation : 22/09/2025
Date d'affichage de la convocation : 22/09/2025
Date d'affichage de la délibération : 06/10/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE Marion, BACOU Colette, CORTES Didier, JAIME Emmanuel, JEULIN-CARREY Florence, JORDAN Robert, MIERE Mélissa, MOENNARD Charlotte, NAVARRO Pierre, PARIS Benjamin, ROUZAUD Françis, TOUCHEBEUF Olivier.

Ont été excusés : ARRUÉ Philippe, VERGER Guillaume

Ont donné procuration : CAMUS Anne-Lise à JEULIN-CARREY Florence, FAURÉ Bernadette à NAVARRO Pierre, DICCIANI Isabelle à JAIME Emmanuel, GLEYSES Lucie à PARIS Benjamin, NOEL Martine à CORTES Didier

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-75 Convention 25TM03 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau.

Exposé

Toulouse Métropole, les Mairies de Toulouse, Aussonne, Aigrefeuille, Brax, Brugières, Cornebarrieu, Cugnaux et son Centre Communal d'Action Sociale, Flourens, L'Union, Mondonville, Montrabé, Pibrac, Saint Alban, Saint Orens, Villeneuve Tolosane, le COSAT et l'Etablissement Public Foncier Local de Toulouse ont décidé de se constituer en groupement de commandes pour procéder ensemble à l'achat de fournitures de bureau.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique.

Une convention constitutive de groupement de commandes n° 25TM03 définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivité. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'approuver les termes de la convention 25TM03 portant création d'un groupement de commandes en vue de participer ensemble à l'achat de fournitures de bureau, telle qu'annexée à la présente délibération.

D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole

La délibération est adoptée à

17	VOIX POUR
0	ABSTENTION(S)
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 02/10/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire
Marion RIVOIRE

MAIRIE de FLOURENS (Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 031-213101843-20251002-DE2025_75CONV-DE